

MÉMO de l'Observatoire de l'Enfance, la Jeunesse et l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Recommandations aux futurs Gouvernements issues des recherches, études, analyses et travaux relatifs aux enfants et aux jeunes.

L'Observatoire de l'Enfance, la Jeunesse et l'Aide à la Jeunesse créé en 1999 par le gouvernement de la Communauté française a été institué pour assurer la cohérence des politiques menées au bénéfice des enfants et des jeunes. Service transversal de recherches et d'études, service d'évaluation des politiques publiques autant que service d'aide à la décision publique, il est naturel pour l'équipe pluridisciplinaire que nous sommes, de mettre en exergue les principaux enseignements issus des recherches menées au cours des cinq dernières années afin qu'ils soient versés au débat public et trouvent des prolongements concrets dans l'action publique.

Le Mémoire de l'Observatoire s'adresse donc aux autorités publiques (exécutives ou législatives) de chacun des niveaux de gouvernance (État fédéral, entités fédérées, pouvoirs locaux). Il pourra être utilisé par ces autorités afin de faire reposer davantage les politiques menées pour et avec les enfants et les jeunes sur des données probantes.

Des politiques d'enfance et de jeunesse cohérentes, fondées sur l'intérêt de l'enfant, son bien-être et la réalisation de ses droits.

Un enfant n'est pas seulement le fils ou la fille de ses parents, l'aîné ou le cadet, il n'est pas qu'un élève, un patient, un membre d'un club sportif : il est tout cela à la fois. Parce que les enfants et les jeunes sont un tout, ils ne peuvent être parcellés et divisés en compétences politiques sectorielles. C'est pourquoi l'articulation des politiques d'enfance et de jeunesse est une condition structurelle nécessaire pour que l'action publique atteigne les résultats et impacts souhaités.

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a été institué notamment en réponse à la recommandation formulée par les Nations Unies suite au dépôt du premier rapport belge sur l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (ci-après dénommée CIDE) qui proposait qu'une structure institutionnelle joue un rôle d'interface entre les différentes politiques et administrations et documente les politiques à partir de données objectives. Lors des débats parlementaires de 2004, le rôle de l'Observatoire relatif à l'évaluation et à la promotion des principes et dispositions de la CIDE est confirmé et est complété par la promotion de la notion plus large de bien-être des enfants.

L'Observatoire considère que les politiques à destination des enfants et des jeunes gagneront en efficacité si elles ont pour référence commune la Convention internationale des droits de l'enfant et comme objectif commun le bien-être de tous les enfants.

Volet 1 : Les principes fondamentaux

Recommandations pour mettre les droits et le bien-être de l'enfant au cœur des politiques pour et avec les enfants et les jeunes :

- Instituer les droits de l'enfant comme référence commune claire pour tous les acteurs. Une référence à la CIDE devrait donc être explicitement intégrée dans chacun des cadres légaux qui régissent les politiques d'enfance et de jeunesse, tant en termes de fondements que d'objectifs.
- Renforcer l'expertise politique générale en cette matière et faire des objectifs relatifs à la réalisation des droits de tous les enfants les objectifs généraux de chacun des Gouvernements.
- Charger officiellement (dans l'arrêté de compétences) un ministre du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale (prioritairement le Ministre-président dont le rôle politique est d'assurer la cohérence des matières transversales) de la coordination des droits de l'enfant.
- Inviter les Gouvernements et les administrations à adopter, dans les six mois de la mise en place des nouveaux Gouvernements, un plan d'actions quinquennal relatif aux droits de l'enfant basé sur les observations finales adressées par le Comité des droits de l'enfant à la Belgique et articulé autour des axes définis par les précédents Gouvernements : la lutte contre les inégalités sociales et les discriminations, la participation des enfants et la gouvernance des droits de l'enfant. Ce Plan devra inclure autant que possible des projets dépassant les découpages sectoriels. Il sera impérativement connu, mis en œuvre, et évalué.
- Soutenir la pérennisation du processus de participation des enfants à l'élaboration et à l'évaluation des politiques relatives aux droits de l'enfant via la mise en place d'un Conseil d'enfants qui pourrait piloter les prochains exercices. Envisager un même dispositif de participation des enfants aux décisions publiques pour les politiques sectorielles (politique d'éducation, de jeunesse, d'enfance, etc.).
- Assurer la formation des professionnels qui travaillent pour et/ou avec les enfants à la Convention internationale des droits de l'enfant, porte d'entrée pour stimuler une culture des droits de l'enfant intersectorielle.
- Assurer l'information et l'éducation aux droits de l'enfant des adultes ainsi que, via l'éducation formelle, non formelle et informelle, des enfants eux-mêmes.
- Développer le child-budgeting soit, l'identification, au sein des budgets des autorités publiques (budget des Ministères et OIP, budgets communaux...) des allocations et montants ayant comme destinataires directs ou indirects les enfants et les jeunes, afin de surveiller l'application de l'effet de standstill (soit l'interdiction de diminuer des budgets qui affectent négativement le niveau de protection et de réalisation des droits de l'enfant).

Volet 2 : Les actions prioritaires

Propositions d'actions transversales prioritaires pour assurer la cohérence de politiques fondées sur les droits et le bien-être des enfants et des jeunes :

- Organiser des concertations régulières et structurelles entre les différents services sociaux qui interviennent auprès des enfants et des jeunes, qu'ils soient de première, deuxième ou troisième ligne : CPAS, consultations ONE, SAJ, service résidentiel pour jeunes de l'AWIPH ou de PHARE etc.
- Créer un dispositif intégré de soutien à l'innovation pour et avec les enfants et les jeunes soutenu par un cadre légal opérant et la mutualisation des moyens. Les acteurs (autorités publiques et acteurs de terrain) de différents niveaux de gouvernance (Fédération, Régions, Pouvoirs locaux) participeraient à ce dispositif et mobiliseraient des soutiens de nature diverse : congé exploratoire, aide matérielle, financière et stratégique, aide à l'évaluation et inspection appropriée et simplification administrative.
- Mettre à disposition des enfants les informations qui les concernent dans un langage et un format qui sont adaptés à leur niveau de compréhension (communication écrite et internet) en mobilisant les vade-mecum existant (pour adapter un écrit) ou en construction (pour adapter un site web) et en garantissant la participation des principaux intéressés.
- Actualiser et diffuser largement auprès des professionnels qui travaillent pour et avec les enfants la base de données en ligne des outils d'information, de formation et d'éducation aux droits de l'enfant ainsi que le vade-mecum de la participation des enfants aux décisions qui les concernent.
- Vérifier le recours effectif aux droits et aux services des enfants, des jeunes et des familles qui vivent dans la pauvreté, et lever les barrières à la réalisation effective de leurs droits. Pour ce faire, réaliser un inventaire, au sein des politiques destinées aux enfants et aux jeunes, des droits économiques, sociaux et culturels qui n'atteignent pas leurs bénéficiaires et répondre à la difficile question de la conditionnalité-accessibilité de l'aide apportée aux enfants et aux jeunes en travaillant sur les procédures d'octroi et en envisageant la possibilité de l'automatisme de certains droits.
- Inscrire, dans les objectifs de l'enseignement, l'éducation aux droits humains et spécifiquement aux droits de l'enfant. Une modification de l'article 6 du décret mission en ce sens devrait intervenir dans les meilleurs délais.
- Intégrer le genre, l'accueil de la diversité et la participation des enfants aux décisions qui les concernent dans les formations des professionnels qui travaillent pour et avec les enfants et les accompagner dans l'appréhension et l'inclusion d'un public culturellement et socialement diversifié.

Volet 3 : Les modalités de mise en œuvre de la transversalité

Recommandations pour assurer la transversalité des politiques et actions publiques à destination des enfants et des jeunes :

- Édifier, de manière concertée, une stratégie globale fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant, son bien-être et la réalisation de ses droits, et définir des priorités qui serviront de référence aux acteurs.
- Associer trois types d'acteurs (le triangle magique) dans une relation équilibrée : les décideurs politiques, les opérateurs et les experts (entendus au sens large, comme détenteurs de connaissances).
- S'assurer que la participation des différents acteurs fasse sens pour ceux-ci afin de les maintenir mobilisés. Les acteurs doivent s'approprier la politique menée.
- S'assurer de la participation des bénéficiaires, à savoir les enfants et les personnes associées, à la politique transversale.
- Veiller à ce que les instances et les lieux de transversalité soient, si possible, pérennes et dynamiques et qu'un coordinateur clairement identifié pilote le processus de transversalité.
- Mettre à disposition des acteurs des outils et méthodologies appropriés ainsi que des référentiels communs.
- Compléter la transversalité au niveau politique par la transversalité à l'échelon opérationnel via la formalisation des collaborations de terrain et la promotion du travail en réseau.
- Consolider les aspects budgétaires via des mécanismes de mutualisation budgétaire.
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et actions publiques entreprises.

- **Pour en savoir plus**, découvrez sans plus tarder la liste complète des recommandations issues des travaux de l'OEJAJ qui contribuent à l'élaboration d'une politique d'enfance et de jeunesse cohérente, fondée sur l'intérêt de l'enfant, son bien-être et la réalisation de ses droits (**Annexe1**).

Mieux connaître les enfants, les jeunes, les services et évaluer les politiques menées pour faire des choix politiques appropriés.

Depuis près de 15 ans, l'Observatoire aiguisé son expertise. Il dresse un inventaire permanent des politiques et données sociales ainsi que des institutions et associations compétentes en matière d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse. Il élabore des indicateurs en lien avec ces données sociales, réalise ou commande des recherches et études sur les enfants et les jeunes, et tient un inventaire des études et recherches scientifiques réalisées. Il articule des connaissances théoriques et pratiques, des savoirs académiques ou profanes et a acquis une expérience conséquente en matière d'évaluation des politiques publiques.

Un grand nombre d'enseignements issus des travaux des cinq dernières années peuvent être mobilisés par les autorités publiques afin que les choix et actions politiques entreprises soient davantage basés sur « ce que l'on connaît » des enfants, des jeunes, des services ou des politiques menées. Un grand nombre de choses peuvent également être entreprises pour que « ce que l'on ne connaît pas encore, ou pas suffisamment » sur les enfants, les jeunes, les services et les politiques menées puissent émerger et servir, demain, aux autorités publiques.

Recommandations pour mieux connaître les enfants, les jeunes, les services et évaluer les politiques:

Pour faire des choix politiques basés sur des données probantes :

- Réaliser et/ou mettre à disposition des états de lieux quantitatifs et qualitatifs, des diagnostics et des états des connaissances transversaux et sectoriels à périodicité régulière.
- Standardiser et améliorer la collecte des données statistiques relatives aux enfants et aux jeunes pour l'ensemble des secteurs, leurs traitements et exploitations, et généraliser la pratique des formulaires en ligne pour toutes les informations collectées.
- Élaborer des indicateurs de pilotage des politiques relatives aux enfants et aux jeunes.
- Outiller les responsables de programmations sectorielles et les professionnels en leur permettant d'opérer des choix étayés en anticipant leurs effets sur les enfants et les jeunes, la réalisation de leurs droits et leur bien-être.
- Diffuser au maximum auprès des praticiens les constats objectifs qui émanent des bases de données disponibles, et interroger et harmoniser leurs pratiques (formuler des hypothèses explicatives des évolutions) afin de permettre aux opérateurs de proximité, aux acteurs intermédiaires, et aux décideurs de disposer des clés pour piloter leur propre système.
- Continuer à étudier l'impact des dispositifs, des programmes et des politiques menées sur les enfants et les jeunes, et spécifiquement identifier les conséquences inattendues, fâcheuses pour le bien-être des enfants.
- Intégrer davantage le point de vue et la voix des enfants dans les recherches et recommandations publiques.
- Identifier les questions importantes pour les enfants qui ne sont pas (ou pas suffisamment) à l'agenda politique et regarder d'une manière neuve des questions qui sont déjà à l'agenda.

- **Pour en savoir plus**, découvrez sans plus tarder la liste complète des recommandations issues des travaux de l'OEJAJ qui permettent de fonder les décisions publiques sur une meilleure connaissance des enfants, des jeunes, des services et des politiques menées (**Annexe 2**).

Des politiques qui réduisent les inégalités entre enfants et entre jeunes

La question centrale pour les politiques publiques, qui est aussi urgente que prioritaire aujourd'hui, est la question de l'accroissement des inégalités entre enfants et entre jeunes, prélude et présage d'une société encore plus inégalitaire qui, comme on le sait depuis les travaux de Richard Wilkinson, signifie une société qui fait moins bien : en termes de bien-être, de santé, de sécurité, d'espérance de vie, etc., et ce pour tout le monde, les riches comme les pauvres.

L'Observatoire s'est intéressé, dès sa création, aux questions relatives aux inégalités sociales, inégalités scolaires, inégalités culturelles entre enfants. Lors de débats parlementaires de 2004, le législateur a d'ailleurs confirmé sa volonté que l'Observatoire puisse mieux cerner le phénomène de pauvreté infantile afin que les politiques menées soient plus équitables.

Recommandations pour réduire les inégalités insoutenables qui existent entre enfants et entre jeunes :

- Faire de la réduction des inégalités entre enfants l'objectif transversal des politiques communautaires, régionales et locales.
- Faire évoluer les politiques structurelles vers l'intégration de tous les publics en luttant contre la discrimination sociale existante, y compris dans les services publics.
- Réduire les inégalités par l'automaticité de certains droits.
- Développer des maillages de services de première ligne qui intègrent les enfants qui vivent dans la pauvreté, leurs parents et leur entourage.
- Vérifier l'accessibilité financière des dispositifs communautaires, fédéraux ou locaux à destination des enfants et des jeunes, introduire la progressivité des coûts et veiller à assurer une certaine équité de l'offre pour les enfants et des jeunes sur le territoire, ce qui peut supposer des modalités de financement différenciées et orientées dans une série de domaines.
- Réaffirmer dans l'éthique et la déontologie des personnes qui travaillent pour et avec les enfants, les principes essentiels pour les enfants qui vivent dans la pauvreté que sont : la transparence, l'honnêteté, la compréhension, l'explication, la cohérence et la constance.

- **Pour en savoir plus**, découvrez sans plus tarder la liste complète des recommandations issues de nos travaux qui a trait à la lutte contre les inégalités entre enfants et entre jeunes (**Annexe 3**).

Des politiques sectorielles, leviers d'actions et d'initiatives bénéfiques pour les enfants et les jeunes.

Si la nécessité de politiques transversales en faveur des enfants fait consensus, sa mise en œuvre concrète demeure périlleuse. Conscients des obstacles qu'il reste à franchir pour convaincre les autorités publiques, les secteurs et les acteurs individuels de travailler de manière décloisonnée, il nous a semblé important de proposer dans ce Mémo quelques recommandations prioritaires qui peuvent être portées de manière privilégiée au départ d'un secteur particulier. Ces recommandations sont donc ancrées au départ d'un champ sectoriel, levier d'actions et d'initiatives qui contribuent au bien-être global des enfants et des jeunes. Les recommandations sectorielles sélectionnées sont volontairement très générales mais sont pour partie affinées par des recommandations plus opérationnelles dans l'annexe 4.

Recommandations relatives aux politiques d'éducation :

- Revoir le système scolaire en s'appuyant plus sur une culture de la réussite que sur une culture de l'échec.
- Réaffirmer et évaluer les missions de l'école qui jouent un rôle déterminant dans la trajectoire des enfants en renforçant l'objectif de promotion de l'estime de soi et de la personnalité de chacun, l'objectif de citoyenneté et celui de « chances égales d'émancipation sociale ».
- Mettre le bien-être de l'enfant à l'école au cœur de la politique et des pratiques éducatives.
- Repenser le temps scolaire au regard des rythmes de l'enfant, de son bien-être et des objectifs d'égalité entre enfants.
- Prévoir des accompagnements pour les transitions (famille - milieu d'accueil – école – formation – emploi - envol) et les passages institutionnels (passage entre les différents cycles de l'enseignement).
- Lutter contre le décrochage et l'absentéisme scolaire des enfants et des jeunes en accentuant et formalisant la concertation entre les acteurs pour trouver une réponse adéquate et rapide à ses situations.
- Renforcer la communication entre l'école et la famille.
- Refonder la procédure et les pratiques d'exclusion scolaire définitive sur des principes plus respectueux de chacun des acteurs : enfants, parents, équipes et acteurs éducatifs.
- Inscrire l'éducation aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant dans les objectifs de l'enseignement, les programmes scolaires et la formation des acteurs éducatifs.
- Mieux réguler la pratique des travaux à domicile en rappelant le cadre légal, en travaillant sur les objectifs de ces travaux et en expérimentant l'internalisation des travaux à domicile dans le temps scolaire.

Recommandations relatives aux politiques d'enfance :

- Augmenter la participation effective de tous les enfants de 18 à 36 mois à un milieu d'accueil en instaurant un droit à un accueil de qualité pour tous les enfants de cette tranche d'âge et en réorganisant les modalités d'accueil pour rendre possible leur inscription.
- Accorder une attention accrue à la politique de la petite enfance dans ses aspects sociaux et éducatifs, en développant les lieux de premier accueil de haute qualité et en facilitant l'accès de ces lieux aux enfants dont les parents ne travaillent pas.
- Accroître la qualité de l'accueil extrascolaire en se rapprochant progressivement du ratio de 1 encadrant pour 18 enfants comme taux d'encadrement effectif des enfants durant l'accueil extrascolaire
- Réduire les disparités de l'offre d'accueil extrascolaire en développant prioritairement les types et périodes d'accueil actuellement non rencontrés. Ceci suppose des modifications décrétales, un financement sur certaines périodes ou types d'accueil s'il n'y a pas d'extension conséquente de l'enveloppe fermée et un investissement particulier dans l'accueil des enfants âgés de 3 à 6 ans.
- Prendre en considération les besoins financiers des écoles de devoirs et, par avenant au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, affecter à ces structures des moyens financiers supplémentaires pérennes.
- Imaginer des politiques croisées pour les politiques d'accueil extrascolaire (écoles de devoirs comprises) en attribuant des Aide à la Promotion de l'Emploi (APE) et des Agents Contractuels Subventionnés (ACS) sur la base de priorités établies à partir des évaluations des cadres décrétaux menées et imaginer un plan de développement sur base de critères d'attribution (exemples: efforts de formation financés par les communes), pour qu'on puisse engranger de réels progrès dans le statut du personnel (accueillant-e Accueil Temps Libre (ATL), personnel des écoles des devoirs (EDD), etc.).

Recommandations relatives aux politiques de jeunesse :

- Développer un baromètre de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Faire évoluer les politiques de jeunesse menée aujourd'hui en intégrant des techniques, pratiques et méthodologie nouvelles, originales et innovantes. Pour ce faire, créer un mouvement en faveur de lieux d'information adaptés aux enfants (école, ville ou brochure childfriendly), permettre l'appropriation par les jeunes des espaces de proximité, diversifier l'offre afin de favoriser l'affiliation et la participation des jeunes aux lieux organisés (clubs, mouvements et organisations de jeunesse, sportive, culturelle et autres).
- Augmenter le nombre de projets positifs de valorisation des quartiers et des identités positives avec les jeunes.
- Développer l'accès à des organisations et institutions qui prennent en compte les différentes formes d'intelligence ou les différents types d'aptitudes des jeunes, favorisent les formes d'intégration et de valorisation multiples (pouvoir montrer mes talents de musicien à l'école) et pratiquent l'évaluation multi critères (pas d'évaluation coupe-ret qui coince le jeune dans une perception négative définitive).
- Renforcer la relation privilégiée (rencontres individuelles) avec un travailleur social de référence dans les dispositifs d'accompagnement des jeunes.

Recommandations relatives aux politiques de jeunesse :

- Développer les possibilités d'affiliations formelles envers les publics de jeunes qui sont le moins en contact avec celles-ci, notamment les jeunes de milieux socio-économiques moins favorisés.
- Favoriser les possibilités d'affiliations multiples, également informelles, des jeunes et lever les obstacles (scolaires, financiers, de genre, de mobilité) à celles-ci.
- Approfondir la question des besoins informationnels des jeunes quant à l'existence et l'identification d'un « noyau dur » d'informations nécessaires à tout jeune et aux modalités de livraison adaptées aux besoins des jeunes, au moment adéquat et sous la forme souhaitée.
- Expérimenter la production et la diffusion d'informations trans-sectorielles utiles aux jeunes associant les acteurs des centres d'information jeunesse et tous les autres acteurs communautaires, régionaux et locaux qui communiquent pour et/ou avec les jeunes.

Recommandations relatives aux politiques d'aide et de protection de la jeunesse :

- Renforcer la concertation des acteurs éducatifs, sociaux ou judiciaires pour trouver une réponse adéquate et rapide à des situations spécifiques vécues par des jeunes en décrochage scolaire.
- Intensifier le travail de prévention dans les quartiers à destination des enfants et des jeunes dans une logique de prévention des violences indirectes liées aux disputes, conflits et faits délictueux d'adultes.
- Accroître la formation des professionnels afin que les services sociaux soient davantage respectueux des fonctionnements et ressources des personnes pauvres et n'opèrent pas un contrôle social aux impacts négatifs.
- Développer et utiliser toutes les alternatives au placement des enfants et spécifiquement dans les cas de parents où les difficultés éducationnelles sont liées à la situation de précarité et considérer le caractère trans-sectoriel du placement.
- Mettre en place des services d'accompagnement des enfants dont les parents sont en grande difficulté (parents malades, problèmes d'assuétudes, parents violents...)
- Augmenter progressivement le nombre d'enfants pris en charge par les Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) tout en conservant un équilibre entre des prises en charge privées et celles émanant d'instances de l'aide et la protection de la jeunesse.
- Organiser une permanence spécialisée au sein des SAJ, dispositif opérant et efficace dans la rapidité et la pertinence des réponses qu'il apporte aux demandes et signalements, avec une attention particulière pour la réorientation vers l'aide générale dès que l'aide spécialisée n'est pas nécessaire.
- Systématiser la pratique déjà effective dans le chef de plusieurs services mandatés de laisser aux mandants ou aux délégués (de manière concertée entre eux et entre SAJ et SPJ d'un même arrondissement) la latitude et la responsabilité de faire un tri entre les situations prioritaires et celles qui le sont moins.

Recommandations relatives aux politiques d'aide et de protection de la jeunesse :

- Accroître l'intersubjectivité et la pluridisciplinarité au sein des services d'aide et de protection de la jeunesse (par l'ouverture des diplômes permettant d'accéder au métier de délégué ou encore par la possibilité, à la Cour d'appel notamment, de siéger avec des criminologues et des psychologues), pour dépasser la subjectivité de l'évaluation du danger et plus globalement de l'évaluation des situations et des options à privilégier.

Recommandations relatives aux politiques culturelles et sportives :

- Mettre en place une plateforme transversale de réflexion rassemblant journalistes et futurs journalistes, enfants et jeunes, enseignants, animateurs, etc., sur la question des stéréotypes véhiculés vis-à-vis de la jeunesse au travers des médias télévisés.
- Inscrire dans le contrat de gestion de la RTBF une obligation de réserver des espaces de diffusion des productions réalisées par les enfants et les jeunes en impliquant les enfants et les jeunes.
- Développer une politique de contenu télévisuel éducatif et attractif, voire réintroduire la télévision éducative notamment via internet.
- Former les enfants et les jeunes aux médias (enseignement, organisations de jeunesse, etc.).
- Donner la possibilité à tous les enfants et tous les jeunes de pouvoir vivre des moments de vie "non-productifs" (sans apprentissage structuré ou finalité fonctionnelle) et "non-structurés" (possibilité de laisser émerger une structuration spontanée), d'avoir accès à des loisirs (culturels, sportif) qui permettent la spontanéité et le défoulement, de pouvoir se retirer temporairement de la vie sociale, faire l'expérience positive de la solitude, disposer d'espaces personnels et intimes.
- Donner l'accès à des équipements sportifs (piscine, terrain de football, etc.) ou culturels (scène, équipement vidéo, etc.) aux enfants et aux jeunes de façon libre ou détournée (piscine avec toboggan, endroits où l'on peut crier ou faire du bruit, etc.).
- Encourager la pratique sportive chez les jeunes pour son versant « affiliatif ».

Recommandations relatives aux politiques régionales :

- Développer un espace public « amis des enfants ».
- Garantir aux enfants des espaces extérieurs de jeu à haut niveau de ludicité.
- Assurer dans les logements publics et sociaux un espace suffisant aux familles et assurer un espace personnel aux enfants.
- Mettre en place des dispositifs de rencontres inter quartiers pour favoriser la mobilité et la mixité sociale.
- Supprimer de toutes législations la possibilité de suspendre le paiement des allocations familiales.
- Détecter et résoudre précocement les troubles d'apprentissage, les déficiences cognitives et intervenir de manière accrue dans la prévention, promotion et accès aux soins de santé des enfants et des jeunes.
- Soutenir l'acquisition, pour chaque famille, d'un ordinateur à domicile et d'une connexion internet et parallèlement, développer des lieux publics collectifs (cybercafé) d'initiation aux multiples usages et potentiels des NTIC.

➤ **Pour en savoir plus**, découvrez sans plus tarder la liste complète des recommandations issues des travaux de l'OEJAJ qui a trait à des politiques sectorielles, leviers d'actions et d'initiatives bénéfiques pour les enfants et les jeunes (**Annexe 4**).